

# HONORAIRES TRANSACTION VENTES

Honoraires au 01/01/2025



## VENTE D'IMMEUBLE À USAGE COMMERCIAL PRESTATIONS

HONORAIRES HT | À LA CHARGE DU

▶ Cession de droit au bail  
et fonds de commerce

7% Hors Taxes du  
montant de la  
cession

acquéreur

## VENTE D'IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION ET TERRAIN À BÂTIR PRESTATIONS

HONORAIRES TTC<sup>1</sup> | À LA CHARGE DU

▶ De	1 € à	15.000 €	2.500 €	vendeur
▶ De	15.001 € à	39.000 €	4.000 €	vendeur
▶ De	39.001 € à	49.000 €	4.500 €	vendeur
▶ De	49.001 € à	60.000 €	5.000 €	vendeur
▶ De	60.001 € à	65.000 €	5.500 €	vendeur
▶ De	65.001 € à	75.000 €	6.000 €	vendeur
▶ De	75.001 € à	85.000 €	6.500 €	vendeur
▶ De	85.001 € à	92.000 €	7.000 €	vendeur
▶ De	92.001 € à	100.000 €	7.500 €	vendeur
▶ De	100.001 € à	110.000 €	8.000 €	vendeur
▶ De	110.001 € à	122.000 €	8.500 €	vendeur
▶ De	122.001 € à	135.000 €	9.000 €	vendeur
▶ De	135.001 € à	149.000 €	9.500 €	vendeur
▶ De	149.001 € à	160.000 €	10.000 €	vendeur
▶ De	160.001 € à	170.000 €	10.500 €	vendeur
▶ De	170.001 € à	185.000 €	11.000 €	vendeur
▶ De	185.001 € à	200.000 €	12.000 €	vendeur
▶ De	200.001 € à	214.000 €	13.000 €	vendeur
▶ De	214.001 € à	230.000 €	14.000 €	vendeur
▶ De	230.001 € à	250.000 €	15.000 €	vendeur
▶ De	250.001 € à	270.000 €	16.000 €	vendeur
▶ De	270.001 € à	290.000 €	17.000 €	vendeur
▶ De	290.001 € à	310.000 €	18.000 €	vendeur
▶ De	310.001 € à	330.000 €	19.000 €	vendeur
▶ De	330.001 € à	350.000 €	20.000 €	vendeur
▶ De	350.001 € à	370.000 €	21.000 €	vendeur
▶ De	370.001 € à	390.000 €	22.000 €	vendeur
▶ De	390.001 € à	410.000 €	23.000 €	vendeur
▶ De	410.001 € à	430.000 €	24.000 €	vendeur
▶ De	430.001 € à	450.000 €	25.000 €	vendeur
▶ De	450.001 € à	470.000 €	26.000 €	vendeur
▶ De	470.001 € à	510.000 €	27.000 €	vendeur
▶ De	510.001 € à	550.000 €	28.000 €	vendeur
▶ De	550.001 € à	590.000 €	29.000 €	vendeur
▶ à partir de	590.001 €		5%	vendeur

<sup>1/</sup> TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.

HEUDES-LAINÉ  
IMMOBILIER

# HONORAIRES DE GESTION

Honoraires au 01/01/2025



## PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

## HONORAIRES TTC<sup>1</sup>

▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	7,20 % sur le montant des encaissements
▶ Locaux meublés	-
▶ Locaux commerciaux	7,20 % sur le montant des encaissements
▶ Locaux professionnels	7,20 % sur le montant des encaissements
▶ Locations saisonnières	-
▶ Biens ruraux	7,20 % sur le montant des encaissements
▶ Terrains	7,20 % sur le montant des encaissements
▶ Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt...)	7,20 % sur le montant des encaissements
▶ Immeubles entiers	7,20 % sur le montant des encaissements
▶ Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	3,00 % sur le montant des encaissements

1/ TVA au taux en vigueur de 20% incluse.  
2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

## LOCATIONS

## HONORAIRES TTC<sup>1</sup>

<b>▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)</b>		
- entremise et négociation	-	bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail <sup>2</sup>	- 6,55 % du loyer annuel - 6,55 % du loyer annuel	bailleur locataire
- état des lieux location vide <sup>2</sup>	- 2,45% du loyer annuel - 2,45 % du loyer annuel	bailleur locataire
- état des lieux location meublée <sup>2</sup>	- 2,45% du loyer annuel - 2,45% du loyer annuel	bailleur locataire
<b>▶ Locaux de droit commun</b>		
- négociation	7,10 % du loyer annuel	locataire
- état des lieux	4,90 % du loyer annuel	locataire
- rédaction de bail	6,00 % du loyer annuel	locataire
<b>▶ Locaux commerciaux</b>		
- négociation	7,10 % du loyer annuel	locataire
- état des lieux	4,90 % du loyer annuel	locataire
- rédaction de bail	4,00 % du loyer annuel	locataire
<b>▶ Locaux professionnels</b>		
- négociation	7,10 % du loyer annuel	locataire
- état des lieux	4,90 % du loyer annuel	locataire
- rédaction de bail	4,00 % du loyer annuel	locataire
<b>▶ Locations saisonnières</b>		
- négociation	-	-
- état des lieux	-	-
- rédaction de bail	-	-
- taxe de séjour	-	-
<b>▶ Biens ruraux</b>		
- négociation	7,10 % du loyer annuel	locataire
- état des lieux	4,90 % du loyer annuel	locataire
- rédaction de bail	4,00 % du loyer annuel	locataire
<b>▶ Terrains</b>	-	-
<b>▶ Autres locaux</b>	18 % du loyer annuel par	moitié locataire & bailleur

**HEUDES-LAINÉ**  
I M M O B I L I E R

# HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Honoraires au 01/01/2025

HEUDES-LAINÉ  
IMMOBILIER



## PRESTATIONS

## HONORAIRES TTC<sup>1</sup>

### PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL<sup>2</sup>

(selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel)

• Immeuble à destination totale d'habitation	Entre	168,00€ TTC/lot/an	et	314,00*€ TTC/lot/an
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre	175,00€ TTC/lot/an	et	306,00€ TTC/lot/an

\* Proposition actuelle Immeuble de moins de 10 lots principaux : 1 500,00 €TTC/an

### PRESTATIONS PARTICULIÈRES HORS FORFAIT

(réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel) **et dépassements des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait**

• Immeuble à destination totale d'habitation	Soit tarif convenu par les parties Soit entre : 84,00 € TTC /heure et 84,00 € TTC /heure prorata du temps passé
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Soit tarif convenu par les parties Soit entre : 84,00 € TTC /heure et 84,00 € TTC /heure au prorata du temps passé
<b>MAJORATION PRESTATIONS URGENTES DE GESTION DES SINISTRES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES OUVRABLES</b>	Coût horaire TTC majoré de 30 %
<b>AUTRES PRESTATIONS PARTICULIÈRES</b> (travaux autres que de maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc.)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

### PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIÉTAIRES

État daté	380,00 € TTC
Mise en demeure	30,00 € TTC
Autres prestations	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

<sup>1/</sup> TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.

<sup>2/</sup> Ces prestations correspondent à minima à celles énoncées par le décret n°2015 342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndic de copropriété et les prestations particulières.